93.1.23

ABC DESIGN

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 Euros
Siège social : 42300 ROANNE
20, avenue Gambetta

R.C. ROANNE 434 474 920

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES

LE 30 SEPTEMBRE 2002

L'an deux mil deux, et le trente Septembre, à seize heures, au siège social, la direction de la société ABC DESIGN a organisé la présente réunion.

En conséquence, Madame Véronique PLESSY, Présidente de la S.A.S., se réunit dans le cadre des dispositions légales et statutaires imposant l'organisation de ce type de réunion. La Présidente rappelle l'ordre du jour sur lequel elle doit statuer.

ORDRE DU JOUR

- Libération de la moitié de la valeur nominale des actions souscrites lors de la constitution de la société.

La société a été créée par acte du 1er Février 2001 et les 4 000 actions représentant le capital social ont été libérées dès l'origine de la moitié de leur valeur nominale.

Les actionnaires se sont engagés dans l'acte à libérer le surplus en une ou plusieurs fois, dans les cinq ans suivant la constitution de la société.

C'est pourquoi il est demandé d'appeler les sommes représentant la moitié de la valeur nominale des actions, soit 20 000 euros.

La Présidente précise que les fonds correspondant à la libération de la moitié de la valeur nominale des actions pourraient être libérés par compensation à due concurrence avec les créances liquides et exigibles de certains actionnaires sur la société, et ce avant le 30 Octobre 2002.

La décision suivante est prise :

DECISION UNIQUE

Madame Véronique PLESSY décide d'appeler, à compter de ce jour, la moitié de la valeur nominale des actions souscrites lors de la constitution de la société.

Cette somme de 20 000 euros devra être libérée par compensation à due concurrence avec les créances liquides et exigibles des actionnaires sur la société dans le délai de 30 jours à compter de la date du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

COPIE
certifiée conforme